https://pierrealainmillet.fr/Un-Grand-Lyon-ou-une-agglomeration-multi-polaire



Un Grand Lyon ou une agglomération multi-polaire ?

- Rencontres -

Date de mise en ligne : lundi 27 janvier 2014

Date de parution : 27 janvier 2014

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Si le conseil constitutionnel a approuvé la loi créant la métropole d'intérêt européen de Lyon, il a apporté une modification qui a son importance dans la vie politique de l'agglomération.

Le maire de Lyon ne pourra plus être président de la métropole… (et aucun autre maire d'ailleurs)â€¦ Mais cette règle ne s'appliquera qu'à partir de 2020â€¦

En effet, la métropole n'est plus une communauté urbaine, une « intercommunalité », mais une collectivité à part entière, et une loi de 2000 rend incompatible les fonctions exécutives locales entre elles (maire et président de conseil général par exemple), et elle s'applique donc aussi à la métropole qui devient un département..

Mais les « sages » n'ont pas voulu froisser Gérard Collomb et ont reconnu « la possibilité de cumuler les casquettes de maire et de président de la métropole »à titre transitoire« entre 2015 et 2020 »afin de permettre la mise en place des institutions de la métropole de Lyon".

Notez la formuleâ€¦ *a priori*, seul Gérard Collomb est capable de mettre en place la métropoleâ€¦ Il est vrai qu'il l'a décidé seul, enfin, en duo avec Michel Mercier, président à l'époque du département, dans une belle rencontre gauche-droite comme sait le faire le microcosme Lyonnais.

Mais nous pouvons légitimement poser la question ! Si la loi prévoit cette « incompatiblité » pour garantir que la « grande » collectivité ne soit pas dirigée dans l'intérêt d'une seule des « petites » collectivité, et qu'il n'y ai pas de collusion entre maire et président, pourquoi ne pas l'appliquer dès 2014. Il suffit que Gérard Collomb se trouve un successeur à la maire de Lyon, et il ne manque quand même pas d'adjoints compétents et capables ?

De fait, cette péripétie éclaire le vrai projet de cette euro-métropole. Ce n'est pas du tout cette « agglomération muti-polaire » proposée par le SCOT, mais bien la centralisation à l'échelle de l'agglomération, et l'évolution naturelle sera bien entendu l'intégration toujours plus forte des communes dans la métropole et de fait, leur disparition comme collectivité de plein droit.

Il n'y aura alors plus de problème, on pourra supprimer le maire de Lyon. De fait ce sera en réalité le président du Grand Lyon !

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet